

LETTRE DU PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2016-2022 DOMBES-SAÔNE



DÉCEMBRE
2020

ACTIONS DES AGRICULTEURS EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ.
INFOS ET RETOURS TECHNIQUES.

RAPPELS ET INFOS

- les MAEC engagées en 2016 se terminent en mai 2021, celles engagées en 2017 en mai 2022. L'Etat nous indique des possibilités de financement d'une année supplémentaire pour certaines mesures en attendant la future PAC en 2023. Contactez l'animateur PAEC pour plus de détails.
- Pour ceux en MAEC réduction de produits phytosanitaires : avez-vous bien renvoyé vos registres phytosanitaires aux personnes qui vous aident dans vos bilans ?
- Pour la MAEC retour en herbe et retard de fauche : la fertilisation reste vivement conseillée, à 30 unités d'azote par ha à épandre avant le 15 mars !
- Correctif sur le bilan final : l'instruction des contrats ayant subi de nombreuses péripéties, ce sont en réalité 90 exploitants engagés pour 2650 ha. Certains contrats importants ont malheureusement été annulés lors de l'instruction.

BRÈVE

En octobre 2020, la Chambre d'Agriculture financée dans le cadre du PAEC a mobilisé l'association Arthropologia pour une découverte des auxiliaires des cultures. 6 exploitants agricoles ont participé à Saint-Germain-sur-Renon. De nombreuses espèces étaient encore présentes à la faveur du couvert d'interculture et des haies entourant les parcelles du GAEC du Mont Blanc.

RECHAUFFEMENT DE LA DOMBES

Les 3 dernières années de sécheresse confirment une tendance internationale mise en évidence localement par le Professeur le Breton dans un article de la revue de la Fondation Pierre Vérots, basée à Saint-Jean de Thurigneux.

En moyenne la température annuelle à Marlieux était de 11,3°C sur la période 1982-1999, contre 12,3°C sur la période 2000-2018. Sur les seules 18 dernières années, on note une augmentation de 1,5°C. A cette analyse, il faudrait ajouter les données 2019 et 2020 qui confirment cette tendance. En comparant les mêmes périodes entre elles, on n'observe pas de tendance à la

baisse ou à la hausse des précipitations en moyenne annuelle, mais plutôt une alternance cyclique d'années pluvieuses ou sèches. Mais si l'on regarde uniquement les données de 2000 à 2018, la tendance au cours de cette période est plutôt à la baisse.

Ces résultats sont cohérents avec les rapports du GIEC* qui multiplient les alertes.

.....
article complet sur le site :
www.fondation-pierre-verot.fr

*Evolution thermique de 1982 à 2018 et variation des écarts thermiques
Été/Hiver en Dombes (données Météo France)*

	ANNÉE	ÉTÉ	HIVER	DIFFÉRENCE (E-H)
Marlieux (1964-1981) A	10 °C	17,7 °C	2,5 °C	15,2 °C
Marlieux (1982-1999) B	11,3 °C	19,6 °C	3,4 °C	16,2 °C
Marlieux (2000-2018) C	12,3 °C	20,8 °C	3,9 °C	16,9 °C

*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IMPACTS DE LA SÉCHERESSE

Chaque agriculteur constate l'effet du climat de ces dernières années. Les rendements des différentes cultures diminuent en particulier pour les cultures d'été (Soja, Maïs, Tournesol).

des exploitations devient compliquée, nécessitant des apports de nourriture au champ et une diminution importante des capacités de stockage fourrager pour l'hiver.

Pour le maïs, la période la plus sèche coïncide avec sa floraison, en juillet, qui est le stade critique pour la réussite du rendement final. Pour les éleveurs, l'autonomie fourragère

Début août 2020, l'indice d'humidité des sols était inférieur de 40 % à l'indice moyen sur la période 1981-2010 (source météoFrance).



*La Chalaronne asséchée en juillet 2017
(SRDCBS)*

Différents instituts lancent des recherches pour imaginer des solutions adaptées. C'est le cas d'Acseil qui intervient dans le cadre du PAEC auprès d'un groupe d'éleveurs pour tester de nouvelles plantes.

On vous propose de revenir ici sur quelques principes simples qui répondent au moins en partie au contexte de la Dombes, en évoquant uniquement les techniques culturales et les haies.

La suite en page 2

PROTECTION DES SOLS ET DES CULTURES, QUELLES PISTES TECHNIQUES POUR MIEUX RÉSISTER AUX SÉCHERESSES ?

Le nouveau défi pour un sol fertile et en bonne santé est de trouver des solutions pour renforcer la protection du sol en période sèche. La difficulté est de gérer à la fois l'eau en excès, plutôt en hiver, même si les périodes longues deviennent plus rares, et maintenir l'humidité disponible le plus longtemps possible pour les plantes en été.

Certains agriculteurs adaptent leurs techniques pour favoriser une bonne structure du sol, synonyme d'une meilleure intégration de l'eau via la préservation des organismes qui aident à la fertilité (champignons, bactéries, insectes...)

- **En augmentant le taux de matière organique** par l'épandage de compost en cas de déficit ou le développement de couverts d'interculture qui seront broyés,

La couverture du sol constitue une action complémentaire, que ce soit par des couverts végétaux récoltés (méteil d'hiver ou d'été pour l'élevage), ou non récoltés (cultures intermédiaires...). Le couvert peut également être utilisé en même temps que la culture : en semis direct par exemple, l'inter-rang est occupé par le couvert, comme une légumineuse de petite taille, tandis que le rang accueille la culture principale, une céréale. Ceci aide aussi à limiter les herbicides, car le sol est alors couvert

et crée une compétition plus importante pour les adventices par rapport à un sol nu plus favorable à leur levée et à leur développement.

- **En maintenant l'humus en surface par la limitation du travail du sol** : réduction de la fréquence du labour voire suppression, travail de préparation du sol simplifié comme le déchaumage. Ceci aide à maintenir en surface la matière organique et respecte la vie du sol. Le drainage naturel est alors favorisé par la micro et la macro porosité du sol. La diminution de l'utilisation des engins limite aussi le tassement du sol.

LES HAIES : un élément du paysage aux multiples atouts en agroécologie

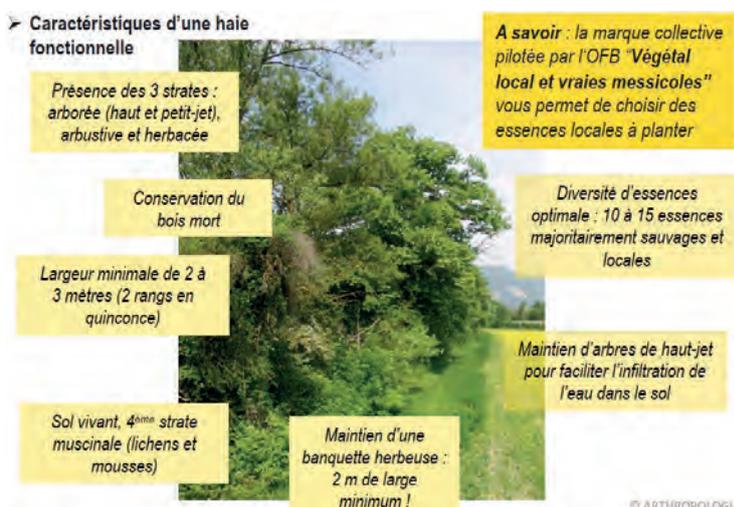
La haie est une réponse ancestrale à l'assèchement des terres et des cultures sous l'effet des fortes chaleurs et du vent.

Depuis 30 ans en Dombes, certaines zones à très grandes parcelles cultivées se sont dessinées suite à différents remembrements et à la diminution du nombre d'élevages. Ne faut-il pas y réintégrer des haies bien positionnées ?

Bien sûr, une haie met plusieurs années à produire les effets escomptés. Il faut à la fois favoriser l'existant, l'entretenir et imaginer peut-être des linéaires de haies complémentaires limitant les vents dominants pour l'avenir.

La perte de production au pied des haies peut être compensée par le maintien d'une bande enherbée complémentaire des arbres et arbustes qui accueillent toute une faune auxiliaire.

Outre cet atout, le travail des arbres et arbustes des haies pour la vie du sol et la matière organique est aussi à prendre en compte. Une valorisation économique est parfois possible.



Description d'une haie aux multiples atouts
(Source : Arthropologia)

LES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DES HAIES

Les initiatives se multiplient en faveur de la plantation de haies et de la gestion durable.

- Le PAEC propose un accompagnement dans les projets de plantations de haie en proposant une formation gratuite (annulée en 2020 mais reportée en 2021)

- La Mission Haie régionale et AGROOF peuvent aider les exploitants dans le montage de projet de replantation. (<https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies>)

- L'association Bois Agri-Local Aindinois (BALA) promeut une valorisation utile et

durable de la ressource et organise des chantiers de démonstration et coordonne les travaux pour les exploitants intéressés.

- Différentes solutions de financement existent :

- Le département de l'Ain finance actuellement à près de 80% les projets de plantations (à partir de 300 m, plusieurs tronçons possibles). <http://patrimoines.ain.fr/>

- La Fédération des Chasseurs de l'Ain fournit également de l'aide, en finançant les plans.

- Le syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône finance certains

projets en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau et la diminution des risques d'érosion/ruissellement.

Une association de bénévoles du territoire Dombes-Saône a été créée « prenons racines » pour associer agriculteurs et habitants dans la plantation de haies. <http://www.prenonsracine.fr/>

N'hésitez pas à contacter l'animateur PAEC si vous avez des questions. Il pourra vous conseiller et vous diriger vers un appui technique et financier. paec-natura2000@ccdombes.fr

LANCEMENT D'UNE PLATEFORME AGRICOLE TEST À VALEINS

En lien avec le PAEC Chalaronne-Aval animé par le Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, un projet innovant émerge. La CC Dombes est propriétaire d'une parcelle agricole à Valeins. En tant qu'opérateur du PAEC et menant des actions environnementales sur différents sujets, les élus ont souhaité proposer ce terrain comme site d'expérimentations.

C'est pourquoi un groupe d'agriculteurs motivés par le projet s'est réuni en 2020 pour réfléchir à des tests à réaliser, en conditions réelles d'exploitation.

Chacun sait que tester de nouvelles techniques ou cultures est parfois périlleux. L'intérêt de la démarche est qu'il n'y aura pas de risques économiques pour les exploitants. Cependant la préoccupation est bien de rechercher des solutions économiquement viables.

Les objectifs environnementaux sont de trouver des solutions pour la réduction des produits phytosanitaires et l'adaptation au changement climatique.

Les premières pistes : reproduire un assolement complet chaque année qui permette des comparaisons de techniques

de travail du sol, de tester des associations de cultures alternatives tout en s'appuyant sur des principes d'agroécologie en intégrant les éléments paysagers pour favoriser les auxiliaires (haies et bandes enherbées).



En bleu, parcelle de la future plateforme à côté de l'étang Prêle.

TÉMOIGNAGE SUR LA RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN GRANDES CULTURES

Gilles Lager, exploitant à Dagneux et Villette-sur-Ain.

- 172 ha, 1 ETP.
- Maïs 65 h, Blé 65 ha, 12 à 15 ha Soja, 20 ha Colza, jachères.
- Engagé en MAEC, réduction de produits phytosanitaires, hors herbicides. 2016-2021.

« Installé en 1983 avec mon père, sur la ferme à Dagneux (90 ha) avec beaucoup de zones industrielles, on a eu l'opportunité d'acheter en GFA une seconde exploitation à Villette en limite de Châtenay. J'ai repris l'ensemble seul en 1996.

L'exploitation est non irriguée et je suis autonome en matériel. Mon objectif assez vite a été le sans labour sur le blé sur une partie puis sur la totalité des parcelles dombistes depuis 19 ans. Le labour est seulement pratiqué sur 20% des terres particulièrement autour de Dagneux où les terres sont plus séchantes.

Je voulais mettre en place des pratiques raisonnées en réfléchissant parcelle par parcelle en fonction des précédents en termes de maladies et de ravageurs. Je cherche à maintenir la biodiversité et ma santé en manipulant le moins possible de produits.

J'ai signé ma première MAE sur 77 ha de 2008 à 2013.



Gilles Lager, juillet 2020

J'ai atteint les objectifs de la MAEC de réduction de 50 % des IFT depuis 2019, également sur les herbicides, bien que je ne sois pas engagé. »

Les différentes solutions mises en œuvre progressivement (et parfois de longue date) pour y arriver ont été :

- l'observation et les analyses de sols et aussi la prise de conseils pour adapter les produits,
- une application des traitements la nuit pour profiter de l'humidité qui favorise une meilleure efficacité,
- un travail mécanique adapté, notamment le broyage des cannes de maïs pour limiter les Pyrales qui peuvent s'y loger,
- l'utilisation de biocontrôle au moins sur le maïs (contre la Pyrale également) et pour l'anti-limace, bien que celui-ci soit peu utilisé, même en sans labour.
- L'utilisation de plusieurs variétés de blé chaque année pour limiter l'impact des maladies,
- Le mélange de variétés pour le colza, avec

une variété précoce afin de tromper la méligèthe ; le charaçon et l'altise restent des problèmes qui nécessitent un insecticide.

« Par ailleurs, j'ai recherché des solutions pour être autonome sur les couverts en réduisant l'achat de semences. Je produis ma Phacélie depuis 20 ans, que je mélange à du Sarrasin. J'ai adapté un semoir pour qu'elle soit bien implantée.

Pour 2021, suite aux sécheresses et aux mauvais résultats en maïs, je vais augmenter la part de blé et reprendre la culture de tournesol. Le Soja me pose question par ce qu'il a aussi besoin d'eau.

Je n'ai pas encore pensé à la retraite bien qu'elle s'approche. Mon inquiétude principale pour l'avenir est d'ordre général, sur la concurrence des autres pays. Si tout le monde n'a pas les mêmes contraintes environnementales, nous ne serons plus compétitifs. »

Retrouver son témoignage en vidéo sur la page du PAEC :

<https://www.ccdombes.fr/vivre/amenagement-du-territoire/programme-agri-environnemental-et-climatique-paec/>

EVALUATION DE LA MAEC RETOUR EN HERBE ET RETARD DE FAUCHE POUR LES CANARDS, BILAN DE 3 ANS D'ÉTUDES

Financée par le programme Natura 2000, la Chambre d'agriculture de l'Ain, appuyée par l'association départementale des chasseurs de gibiers d'eau (ADCGE), Aysel-Conseil élevage et la CC Dombes, a mené une évaluation de cette MAEC dont l'objectif initial est de créer une prairie favorable à la nidification de certains canards. Chaque année un stagiaire a été recruté pour mener un bien ce travail.

FORCES DE LA MESURE

- Réaffirmation des intérêts écologiques et zootechniques des prairies,
- Création d'un couvert favorable à la nidification des canards et à la biodiversité,
- Satisfaction globale des contractants,
- Meilleurs résultats que la MAET RHRF (2008-2015).

FAIBLESSES DE LA MESURE

- Parcelles non suffisamment performantes pour concurrencer les prairies intensives en termes d'habitats de reproduction,
- Colvert : hauteur favorable à la nidification trop tardive
- Chipeau : fauche trop précoce,
- Diversité des mélanges semés et des pratiques (qui complexifie l'évaluation) / Fertilisation non obligatoire,
- Engagement faible à l'échelle de la Dombes : 0,4% des prairies du site N2000,
- Pas de moyen de pérenniser les prairies les + attractives après les 5 ans de contrat (prairies temporaires),
- Mauvaise résistance du mélange type notamment pour la fraction précoce.

PROPOSITIONS POUR LE DEVENIR DE LA MESURE

A court terme

- > Prolonger le contrat des prairies identifiées comme les + attractives.

A moyen terme

- > Continuer le travail de recherche afin de mieux comprendre pourquoi certaines parcelles sont particulièrement attractives,
- > Recherche d'un mélange plus résistant,
- > Etudier les intérêts sur sursemis pour éviter l'évolution de la composition floristique,
- > Rendre la fertilisation obligatoire.

A long terme

- > Contractualiser plus de surface,
- > Cibler les futures évaluations sur une seule espèce de canard (ex : le Chipeau puisqu'il dépend plus des prairies que le Colvert), et sur les autres enjeux de biodiversité (insectes...),
- > Mieux valoriser les foins et les productions associées afin d'inciter les agriculteurs à réimplanter plus de surfaces prairiales.

Synthèse de l'évaluation (CA01, 2020)

La MAEC c'est :

- 76 parcelles contractualisées
- 46 contractants
- Environ 212 ha

L'évaluation a été réalisée sur :

- 30 parcelles (surface moyenne : 2,6 ha)
- 22 contractants
- Environ 83 ha

PSE : PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Soutenir autrement l'action des agriculteurs en faveur de l'environnement

En vue de la prochaine PAC, l'Agence de l'eau a souhaité tester au niveau national un nouveau dispositif d'aide agricole.

La CC Dombes a porté une candidature en proposant d'inclure les exploitants d'étangs (qui n'ont pas d'autres dispositifs d'aide à la gestion). Si le projet final de PSE est validé, les contrats démarreront en 2021 pour 5 ans.

S'agissant d'une expérimentation et pour éviter la dispersion des zones contractées, les moyens seront limités à quelques secteurs de la Dombes. Une dizaine de chaînes d'étangs et leurs bassins versants

agricoles ont été ciblés au cœur du territoire des étangs de la Dombes. Chaque exploitant agricole volontaire avec des parcelles en gestion dans ces zones pourra être soutenu financièrement pendant 5 ans pour les pratiques réalisées sur l'ensemble de son exploitation. Sont visées : les aménagements et milieux d'intérêt agricole et écologique (haies, bandes enherbées, mares, zones humides...) et l'ensemble des pratiques agricoles favorables à l'amélioration de la qualité des sols et de l'eau (allongement des rotations, couverture des sols, réduction des traitements herbicides...).

Ce programme s'appuie sur quatre partenaires principaux (Syndicat de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône,

Syndicat Mixte Veyle Vivante, Chambre d'Agriculture de l'Ain et ADABio). Pour des questions de non-cumul d'aides il ne sera pas possible de bénéficier des PSE et des aides agro-environnementales MAEC et conversion bio CAB. Cependant, les exploitations agricoles dont les engagements pour ces types de mesures se clôturent au 15 mai 2021 pourront contractualiser des PSE.

Pour plus de renseignements, contactez Anaë DEGACHE, Chargée de mission Agro-écologie/PSE à la Communauté de Communes de la Dombes, pse@ccdombes.fr.

CONTACT / Pierre Lévisse
paec-natura2000@ccdombes.fr
04 74 61 93 01

Ce projet est cofinancé par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



Partenaires du programme



Co-financeurs des MAEC :



Directrice de la publication : Isabelle Dubois

Rédaction : CC Dombes

Contribution et relecture : SRDCBS

Mise en page et Impression : Ain' Prim PONCET